
FORMALITES ADMINISTRATIVES POUR VOYAGER AU JAPON

Les restrictions gouvernementales étant en constante évolution, nous vous demandons de consulter régulièrement, jusqu'au jour du départ, les sites :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/japon/>

https://www.fr.emb-japan.go.jp/itprtop_fr/index.html

Nous vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Afin d'éviter la queue à l'aéroport et de gagner du temps, nous vous conseillons de vous inscrire sur le site :

<https://services.digital.go.jp/en/visit-japan-web/> avant votre départ.

Il appartient au voyageur de s'informer des éventuelles modifications concernant les formalités d'entrée dans le pays de destination.

De façon générale, le voyageur doit toujours avoir sur lui un masque et du gel hydroalcoolique.

Les non-ressortissants français ou les bi-nationaux sont invités à consulter le consulat ou l'Ambassade des pays de destination.

Les voyageurs dont le vol est avec correspondance doivent se renseigner sur les conditions d'accès aux aéroports dans lesquels ils font escale.

Veuillez noter que les compagnies aériennes se réservent le droit de modifier et renforcer leurs conditions d'embarquement de façon plus stricte que les formalités et la réglementation du pays de destination, à tout moment et sans préavis.

Pour les ressortissants français, un visa est nécessaire **uniquement pour les séjours de plus de 3 mois**.

À l'arrivée, les voyageurs doivent être munis d'un **passport valide au moins 6 mois après la date de leur retour**.

Tout voyageur utilisant un titre qui a été déclaré perdu ou volé (*), périmé ou ayant une validité insuffisante (même s'il a pu le faire sans encombre auparavant pour d'autres destinations), se verra refuser d'office l'admission au séjour, et sera renvoyé, par le premier vol retour disponible, vers la destination d'embarquement.

(*) Usagers déclarant leur passeport perdu ou volé, puis le retrouvant et l'utilisant par la suite.

Les non-ressortissants japonais qui entrent sur le territoire japonais sont soumis obligatoirement à la prise de données biométriques (prise d'empreintes digitales et portrait photographique).

Mineurs

Les enfants mineurs doivent impérativement disposer d'un passeport individuel. Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille.

Formalités spécifiques : Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité et du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger **sur le site** :

<https://www.douane.gouv.fr/fiche/autorisation-de-sortie-du-territoire-ast-pour-les-mineurs>

Douanes et déclarations

Il convient avant votre voyage de vous renseigner sur le système de déclaration et des douanes du Japon pour vérifier si vous êtes concernés ou non selon votre cas. Voici un lien utile vers le **site officiel des douanes Japonaises** : <https://www.customs.go.jp/english/summary/passenger.htm>

Tous les visiteurs souhaitant utiliser le système « Tax Free » du Japon doivent bien prendre connaissance des règles d'utilisation (consommation, transfert, déclaration...). À partir du 1er novembre 2026, la détaxe n'est plus appliquée en magasin. Pour en bénéficier, effectuez la démarche à l'aéroport avant d'enregistrer vos bagages. Prévoyez suffisamment de temps avant votre vol.

Conseils aux voyageurs

De nombreux visiteurs transitent par le Japon ou arrivent ici après avoir visité d'autres pays. En raison des variations des législations des différents pays, certains articles qui peuvent être considérés comme légaux à d'autres points d'embarquement ou de débarquement peuvent être considérés comme illégaux au Japon (ex : les viandes, fruits, plantes ect...). Veuillez-vous renseigner sur les produits autorisés avant votre entrée dans le pays. **Voici un lien utile** : https://www.fr.emb-japan.go.jp/itpr_fr/douanes.html

Santé

Aucune vaccination n'est obligatoire. N'oubliez pas de vérifier que votre carnet de vaccination est à jour (DTP Coq). Le niveau sanitaire équivaut à celui de l'Europe de l'Ouest.

Les risques naturels et climatiques sont élevés au Japon, veillez à vous tenir informés.

Monnaie

La monnaie utilisée est le yen (JPY). En général, le taux du yen pour 1 euro varie entre 130JPY et 180JPY. Nous vous conseillons de consulter ce dernier avant votre départ.

Climat

Le printemps (mars à mai) est une saison très agréable pour voyager au Japon, la floraison rend le paysage très beau et le climat est doux, mais c'est aussi la haute saison touristique, il y a souvent beaucoup de monde sur les sites à visiter.

L'été (juin à août) est dans la plupart des régions assez chaud et humide mais la visite du pays reste tout à fait envisageable, en particulier dans les régions montagneuses.

L'automne (septembre à novembre) est doux avec de belles couleurs, ce qui donne un autre charme aux paysages, mais il est aussi pluvieux.

L'hiver (décembre à février) est sec et offre un ciel souvent ensoleillé, c'est une très bonne période pour faire de belles photos et admirer les paysages en toute tranquillité sans trop de touristes. Il fait froid dans la plupart du pays (avec de la neige dans certaines régions), ce qui est idéal pour profiter pleinement des fameux Onsens qui vous apporteront un peu de chaleur !

Langue

Les Japonais ne parlent pas tous très bien anglais notamment hors des grandes villes, emportez avec vous un petit lexique pourra vous être très utile.

Décalage Horaire

De mars à octobre, il y a 7 heures de plus au Japon qu'en France, et 8 heures d'octobre à mars.

Onsens

Si vous souhaitez tester l'expérience des Onsens (bains traditionnels), la coutume veut que vous soyez entièrement nu (hommes et femmes séparés) pour vous y rendre. De même, les tatouages ne sont pas toujours acceptés dans les Onsens.

Pocket Wifi

Le WiFi gratuit n'est pas disponible partout au Japon. L'idéal est de voyager avec un petit boîtier « Pocket Wifi » pour avoir une connexion rapide où que vous soyez pendant votre séjour. Cela facilite considérablement le voyage pour consulter de simples informations ou communiquer avec votre entourage. Vous pourrez récupérer le boîtier à l'hôtel le premier jour et le rendre dans une enveloppe dédiée à la Poste.

Pourboires

Il n'est pas nécessaire de laisser des pourboires dans les restaurants, aux guides, chauffeurs... cela ne fait pas partie de la coutume. Si vous souhaitez remercier vos hôtes, un cadeau est préférable.

Conduite

Au Japon, la conduite se fait à gauche et le volant se trouve à droite. La boîte de vitesses est automatique. Les Japonais conduisent plutôt tranquillement et sont très respectueux du code de la route. Les autoroutes sont bien entretenues. Pour conduire au Japon, vous devez être en possession de votre permis de conduire français ainsi que d'une traduction de ce même permis en Japonais.

Applications utiles

Jorudan (Japan Transit Planner) : Itinéraires de trains

Organic maps: Carte hors lignes (Données Open Street Map)

Vous avez d'autres questions sur votre voyage au Japon ? Consultez notre FAQ : <https://hisnice.fr/wp-content/uploads/2026/07/FAQ-JAPON-20260702.pdf>